

Label « Ville Vélotouristique » - renouvellement de la convention

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE PREMIER OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 23 septembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 58 « Pacte de transition énergétique » et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et n° 58 et pour les questions n° 5 à n° 61), Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme AVRIL Jolanta (pour la motion n° 59 « Restauration du Pont Colbert » et pour les questions n° 1 à n° 4), Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, M. BLONDEL Pierre, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BAZIN Jean.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PAJOT Mickaël à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme QUESNEL Alice à M. LANGLOIS Nicolas, M. BLONDEL Pierre à Mme ORTILLON Ghislaine, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André (pour les motions n° 59 et 58 et pour les questions n° 5 à n° 61)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Mme Jolanta AVRIL, Conseillère Municipale Déléguée, expose que depuis ces dix dernières années en France, la pratique du vélo a considérablement évolué. Le vélo est devenu la première activité physique et sportive des Français avec un impact positif sur la santé dont les effets sont capitalisables par une diminution des maladies cardio-vasculaires, du diabète et de l'obésité.

Le concept de « Ville vélotouristique » a été lancé sous l'égide du Comité de promotion du vélo qui rassemble l'ensemble des acteurs majeurs du cycle en France. Aujourd'hui, la Fédération Française de Cyclotourisme met en place le Label « Ville vélotouristique » qui permet de valoriser les actions des villes s'engageant pour le développement de la pratique du tourisme à vélo.

La FFCT propose ainsi d'accompagner les collectivités pour l'aménagement d'équipement sécurisants, l'accueil des touristes à vélo et l'animation de leur territoire.

D'autre part, la FFCT s'engage à communiquer dans ses publications officielles sur l'attribution du label (site internet, communiqués de presse, salons...), de promouvoir la commune comme lieu touristique pour les cyclistes, de participer à l'animation des événements, d'offrir la revue Cyclotourisme pendant toute la durée de la convention et de fournir un kit promotionnel sur la FFCT.

Le label est décerné pour une durée de 3 ans à la collectivité ou établissement et soumis à une cotisation annuelle de 1500 euros pour les communes comprises entre 20 000 et 50 000 habitants.

Actuellement 22 collectivités territoriales ont obtenu le label « Ville vélotouristique » (Metz, Grand Nancy, Albertville, Aix-les-Bains, Nice, Bordeaux...). Il y a trois ans le label a été attribué à la Ville de Dieppe.

Vu :

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° 30 du 24 mai 2012 relative à l'acte de candidature de la Ville de Dieppe au label "Ville Touristique"
- la convention n° 12.258 en date du 21 septembre 2012,

Considérant :

- que la convention qui lie Dieppe à la Fédération Française de Cyclotourisme est arrivée à échéance,
- que la Ville de Dieppe continue d'œuvrer en faveur du vélo et montre son engagement dans une démarche de développement des déplacements actifs,
- l'avis de la commission n° 3 du 22 septembre 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Dieppe à la Fédération Française de Cyclotourisme,
- d'autoriser la signature de la convention de partenariat à intervenir pour une durée de 3 ans,
- de régler une cotisation annuelle de 1 500 € imputée sur le budget de la Ville de Dieppe

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--